Informations de base

2008/2255(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2007: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	FJELLNER Christofer (PPE-DE)	26/03/2008

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2922	2009-02-10

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	KALLAS Siim

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359	Résumé
20/11/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
23/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0173/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		

23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0302/2009	Résumé
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2255(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/6/67260

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.350	29/01/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0173/2009	23/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0302/2009	23/04/2009	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05588/2009	23/01/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2008)2359	23/07/2008	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N6-0004/2009 JO C 311 05.12.2008, p. 0001	05/12/2008	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2009/0677 JO L 255 26.09.2009, p. 0190 Résumé

Décharge 2007: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2008/2255(DEC) - 23/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté par 405 voix pour, 13 voix contre et 19 abstentions, une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Le Parlement souligne ainsi que des carences ont été constatées :

- **dans les procédures de recrutement** : le Parlement déplore qu'en 2006 et 2007, la Cour des comptes ait relevé des déficiences dans les procédures de recrutement. Même si des mesures ont été prises, la Cour estime dans son rapport que ces mesures n'étaient pas de nature à garantir la transparence et le caractère non discriminatoire des recrutements. Le Parlement demande dès lors à la Fondation de prêter une attention particulière à la légalité de ses procédures de recrutement et d'indiquer, dans son rapport annuel d'activités pour 2008, les mesures prises dans la lignée des observations de la Cour;
- **dans les procédures de marché** : le Parlement déplore les anomalies identifiées par la Cour qui estime que ces carences ont affecté la qualité de la procédure de sélection finale des offres. Le Parlement demande dès lors à la Fondation d'indiquer, dans son rapport annuel d'activités pour 2008, les mesures prises dans la lignée des observations de la Cour;
- **en matière de comptabilité d'exercice** (ABAC) : le Parlement se réjouit que la Fondation ait instauré la comptabilité d'exercice en 2008 même s' il constate des anomalies dans le traitement de certaines recettes affectées ;
- **en matière de suivi de l'exercice de décharge précédent** : le Parlement rappelle qu'en 2006, la Fondation avait lancé un exercice d'évaluation ex-post du programme de travail 2001-2004 de manière à en déterminer l'impact. Le Parlement demande dès lors à la Fondation de l'informer des résultats de cette évaluation pour l'exercice de décharge 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs de la Fondation étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de la Fondation et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir 2008/2207(INI)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2007: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2008/2255(DEC) - 23/04/2009 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/677/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2007.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2007

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009). La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Décharge 2007: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2008/2255(DEC) - 05/12/2008

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2007 de la Fondation sur les conditions de vie et de travail (EUROFOUND).

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes inclut une partie chiffrée sur les montants des dépenses de l'agence communautaire ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses de l'Agence.

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour fait une série de remarques, notamment sur la récupération d'un montant TVA, ainsi qu'en matière de procédures de recrutement et de passation de marchés (faiblesse dans la procédure d'évaluation des offres) ;
- **Réponses de l'Agence** : la Fondation indique que la récupération de la TVA pour 2007 a été retardée par des raisons essentiellement d'ordre technique. Elle indique également qu'elle a adapté la procédure de recrutement afin d'écarter les faiblesses soulignées par la Cour et qu'elle a eu recours à la procédure incriminée en matière de passation des marchés en raison d'incertitudes budgétaires. La Fondation indique toutefois qu'elle est convaincue que les ressources ont été utilisées de façon optimale.

Décharge 2007: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2008/2255(DEC) - 23/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2007.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de la Fondation pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif de la Fondation se monte à 20,2 millions EUR (contre 19,8 millions EUR en 2006).

En termes d'effectifs, la Fondation dont le siège est situé à Dublin (Irlande) compte officiellement 94 postes dont 84 effectivement pourvus + 13 autres emplois (experts nationaux détachés, personnel intérimaire et agents contractuels), soit actuellement 97 postes effectifs assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes.

En 2007, la Fondation s'est concentrée sur les tâches suivantes:

Suivi et enquêtes :

- Observatoire européen des relations industrielles (EIRO), Observatoire européen des conditions de travail (OECT) et Outil de veille sur les restructurations d'entreprises (ERM),
- 4ème enquête européenne sur les conditions de travail: analyse secondaire (thèmes de l'égalité des sexes et des conditions de travail, vieillissement de la population active, organisation du travail, temps et intensité de travail…),
- enquête européenne sur le temps de travail et équilibre vie-travail: 5 rapports publiés en 2007.

Emploi et restructurations :

- étude sur le travail non déclaré,
- études de cas concernant l'Outil de veille sur les restructurations d'entreprises,
- service d'information à la demande des partenaires sociaux (Stakeholder enquiry service).

Équilibre vie-travail et conditions de travail :

- enquête sur des lieux de travail attrayants pour tous,
- étude sur la flexibilité et la sécurité tout au long de la vie,
- étude sur les changements dans la structure du travail.

Relations industrielles (RI) et partenariats :

- codes de conduite et accords-cadres,
- renforcement des capacités aux niveaux sectoriel et local; dialogue social dans l'EU-10,
- temps de travail et relations industrielles.

Cohésion sociale et qualité de vie :

- rôle des administrations locales dans l'intégration des immigrés,
- évolution des services de garde d'enfants dans les régions défavorisées,
- promotion de la qualité de vie dans les régions rurales européennes.

Communication et partage d'idées et d'expériences :

- 376 publications, 1,57 million de sessions d'utilisateurs (en moyenne, 4.303 par jour),
- 37 événements médiatiques, 45 communiqués de presse, soit une hausse de 28% par rapport à 2006,
- 1.126 coupures de presse, soit 2,1 millions EUR en équivalent publicitaire, portant à environ 58.765.000 les personnes exposées aux travaux de la Fondation (soit une augmentation de 80% à 2006),

- campagne promotionnelle «Quatrième enquête sur les conditions de travail: ce que disent les travailleurs», «Qualité de vie en Turquie»,
- tournées d'information dans 5 pays,
- séminaires pour le réseau d'entreprises sur la diversité en Europe et les changements environnementaux,
- série de séminaires de la Fondation «Youth and Work»,
- centres nationaux couvrant 10 États membres,
- 16 expositions,
- 58 visites à la Fondation, notamment celle du président finlandais.

Á noter que la publication complète des comptes 2007 de la Fondation figure à l'adresse suivante :

http://www.eurofound.europa.eu/about/publicaccess/categories/finance/2008.htm

Décharge 2007: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2008/2255(DEC) - 23/01/2009

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail au cours de l'exercice 2007 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses de la Fondation, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de la Fondation sur l'exécution de son budget 2007.

Ce faisant, le Conseil confirme que les crédits reportés de l'exercice 2006 à l'exercice 2007, soit 4,3 millions EUR, ont été consommés à concurrence de 4,1 millions EUR (94%), et que les crédits reportés de l'exercice 2007 à l'exercice 2008 s'élèvent à 5 millions EUR et qu'un montant de 500.000 EUR a fait l'objet d'une annulation.

Rappelant que la Cour des comptes a été en mesure d'obtenir l'assurance légitime que les comptes annuels de la Fondation étaient fiables dans tous leurs aspects significatifs, le Conseil estime que l'exécution budgétaire 2007 appelle un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, notamment sur les points suivants :

- **report de crédits** : le Conseil réitère l'appel qu'il avait lancé à la Fondation pour qu'elle remédie à court terme à la situation des taux de report récurrents exceptionnellement élevés pour les dépenses de fonctionnement et les activités liées à l'exploitation. À cet égard, le Conseil attire l'attention de la Fondation sur l'importance cruciale que revêt une planification détaillée des dépenses, qui devrait être totalement cohérente avec la programmation opérationnelle ;
- **procédure de recrutement, de passation des marchés et TVA** : le Conseil prend note de l'observation de la Cour selon laquelle un montant important de TVA récupérable pour l'exercice 2007 n'a fait l'objet d'aucune demande de remboursement avant la fin de l'année. Par conséquent, le Conseil invite la Fondation à agir en pleine conformité avec les dispositions du règlement financier. En ce qui concerne les procédures de recrutement, le Conseil prend note, une fois encore, de l'observation de la Cour sur les lacunes concernant les critères de sélection qui n'ont pas été arrêtés en temps voulu ni conformément à l'avis de vacance. Le Conseil engage la Fondation à agir dans ce domaine sans plus attendre afin de garantir que les procédures sont transparentes et non discriminatoires. Il prend également note des faiblesses qui affectent la qualité des procédures de passation de marchés et invite la Fondation à remédier à cette situation.